

Bibliothèque municipale de Plourin

R E G L E M E N T I N T E R I E U R

RUE ROBERT V DE KERGROADEZ
(ARRÊT DE BUS)
AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'EXTENSION
DE L'ÉCOLE



Bibliothèque municipale de Plourin

CONDITIONS D'ACCES

La bibliothèque municipale est un service public ayant pour but de contribuer aux loisirs, à l'information, à l'éducation et à la culture de tous.

L'accès à la bibliothèque et la consultation sur place des documents sont libres et ouverts à tous.

Les enfants de moins de 6 ans seront reçus s'ils sont accompagnés.

Les bénévoles de la bibliothèque sont à la disposition des usagers pour les aider à mieux utiliser les ressources de la bibliothèque.

Les horaires sont affichés sur la porte de la bibliothèque, dans le Keléier et sur le site internet de la commune.

L'inscription est payante pour les habitants de la commune de Plourin et des communes alentours, moyennant une cotisation dont le montant est déterminé annuellement par le conseil municipal.
L'inscription est gratuite pour les bénévoles.

RUE ROBERT V DE KERGROADEZ
(ARRÊT DE BUS)
AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'EXTENSION
DE L'ÉCOLE



Bibliothèque municipale de Plourin

CONDITIONS DE PRETS

Le prêt est consenti à titre individuel aux usagers régulièrement inscrits et sous la responsabilité de l'emprunteur ou de ses parents pour les mineurs.

Les bénévoles ne sont en aucun cas responsable des choix des enfants qui seront accompagnés de leurs parents si ceux-ci souhaitent limiter leur choix de lectures.

Les documents en accès direct sont choisis librement sur les rayonnages.

Les lecteurs devront prendre soin des documents qui leur sont prêtés (ne pas plier les coins...) Toute détérioration doit être signalée au retour du document. En aucun cas, le lecteur ne doit réparer lui-même le livre abimé.

En cas de perte ou de détérioration grave d'un document, l'emprunteur doit assurer le remboursement de sa valeur à neuf ou son remplacement à l'identique.

Les parents sont responsables des livres empruntés par les mineurs.

Tout inscrit peut emprunter 5 livres pour une durée de 21 jours.

Si le document emprunté n'est pas rendu dans les délais, la bibliothèque prend les dispositions utiles pour assurer le retour par toute voie de droit.

Tout usager s'engage à se conformer au présent règlement.

**RUE ROBERT V DE KERGROADEZ
(ARRÊT DE BUS)
AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'EXTENSION
DE L'ÉCOLE**



Bibliothèque municipale de Plourin

H O R A I R E S D ' O U V E R T U R E

L U N D I D E 1 6 H 3 0 A 1 8 H 3 0

M E R C R E D I D E 1 0 H À 1 2 H

T O U S L E S S A M E D I S
D E 1 0 H A 1 2 H



RUE ROBERT V DE KERGROADEZ
(ARRÊT DE BUS)
AU REZ-DE-CHAUSSÉE DE L'EXTENSION
DE L'ÉCOLE